

Plan Local d'Urbanisme

Commune de Retiers

Le **Plan Local d'Urbanisme** est le principal document de planification du développement et de renouvellement urbain au niveau de la commune.

Ce document s'inscrit dans une stratégie plus globale de mise en cohérence des politiques de développement, elle est définie à l'échelon intercommunal dans le cadre du Schéma de Cohérente Territoriale (SCOT).

Concrètement, le **PLU fixe les règles d'occupation et d'utilisation du sol** : où, quoi et comment construire.

C'est sur la base du PLU que les services de la commune évaluent la conformité d'une demande de permis de construire et les autorisations de travaux.

Vous souhaitez :

- **consulter les documents sur le PLU de Retiers**

Vous pouvez le faire sur le site [Géoportail de l'urbanisme](#). Sélectionnez la parcelle sur laquelle vous envisagez votre projet, regardez le zonage puis regardez les articles réglementaires relatifs à ce zonage.

- **mieux connaître les différentes démarches en matière d'urbanisme**

Vous pouvez consulter la rubrique "[Démarches d'urbanisme](#)"

- **prendre prendre connaissance de l'offre de terrains communaux à bâtir**

Cliquez sur [les offres](#) !

Un renseignement ?

SERVICE URBANISME

25 bis Rue Georges Clémenceau
35 240 Retiers

02 99 43 09 20

urbanisme[]retiers [dot] fr

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi, mardi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h, mercredi et jeudi 9h à 12h et le vendredi 9h à 12h et de 14h30 à 16h.

rgba(255,255,255,1)